



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 AOÛT 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS:

ller ller ller llère llère
ller

SONT ABSENTS:

M. Sébastien Langlois Conseiller Mme Carole Deschênes Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS:

M. François Corriveau Directeur général

Mme Annick Tremblay Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2016-238

Rés. 2016-239

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 5 juillet 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. SURPLUS AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

Rés. 2016-240

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-13 et d'affecter la somme de 1 430 000 \$ au fonds de roulement. Ce montant sera puisé à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACHAT DU 307-311, BOULEVARD LA SALLE

Rés. 2016-241

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-52 et de procéder à l'achat de l'immeuble situé au 307-311, boulevard La Salle, appartenant à Roberge Industries inc.

Le prix de vente est fixé à 800 000 \$ plus taxes si applicables, sans garantie légale, avec prise de possession au 1^{er} septembre 2016. Ce montant sera puisé à même le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire à cette transaction.

Tous les déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPORT DU DÉLAI POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DE CONTESTATIONS D'ÉVALUATION AU 15 DÉCEMBRE 2016

Rés. 2016-242

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-18 et d'accepter la demande de la firme d'évaluation Évimbec Itée de reporter la date limite du 1^{er} septembre 2016 au 15 décembre 2016, conformément à l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, afin de leur permettre de répondre aux demandes de contestations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROTOCOLE D'ENTENTE SDC CENTRE-VILLE DU PLATEAU DANS LE CADRE D'UN FESTIVAL URBAIN

Rés. 2016-243

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny

Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-27 afin d'autoriser monsieur Carl Prévéreault à signer le protocole d'entente d'un an, soit pour l'année 2016, avec l'organisme SDC Centre-Ville du Plateau dans le cadre d'un festival urbain, prévoyant une aide financière de 5 000 \$ ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8. APPEL D'OFFRES 2016-18 - RÉFECTION DE LA CÔTE DU LAC ST-JOSEPH - CHEMIN DE LA RIVIÈRE-AUX-ANGLAIS

Rés. 2016-244

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-10 et de retenir les services de Jean Fournier inc. pour la somme de 148 756,11 \$, plus les taxes applicables, concernant la réfection de la côte du lac St-Joseph - chemin de la Rivière-aux-Anglais, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. APPEL D'OFFRES 2016-20 - DÉMOLITION ANNEXE ET TRAVAUX CONNEXES AU CENTRE HENRI-DESJARDINS

Rés. 2016-245

Rés. 2016-246

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-11 et de retenir les services de Roland Munger inc., pour la somme de 244 476,17 \$, plus les taxes applicables, concernant la démolition de l'annexe et autres travaux connexes au Centre Henri-Desjardins, le tout découlant de l'appel d'offres 2016-20. Cette somme sera puisée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÈGLEMENT 2016-898 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique adopté le 19 juin 1995;

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y ajouter un chapitre concernant les règles d'utilisation des parcs de rouli-roulant, incluant celui du Centre Henry-Leonard;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 juillet 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le Règlement 2016-898 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2016-247

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL	ANNICK TREMBLAY
MAIRE	GREFFIÈRE